

Urbanisme » Urbanisme opérationnel

Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) • 1997-2000

[Open in Bach](#)

Présentation du contenu

Créées en 1977, les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) tendent à la préservation et à la réhabilitation du parc immobilier bâti par l'amélioration quantitative et qualitative de l'offre de logements et le développement de services de proximité. C'est une procédure d'intervention concertée entre l'État, la commune, et l'agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH), qui octroient des subventions notamment pour inciter et aider les propriétaires à réhabiliter leurs appartements et immeubles. Les OPAH nécessitent une réflexion d'ensemble préalable sur le quartier, en concertation avec les habitants. Ce sont des opérations d'initiative locale et facultatives dont la durée est en principe de 3 ans. Les OPAH se différencient des opérations de restaurations immobilières par des objectifs essentiellement sociaux, par leur caractère contractuel et par leurs modes de financement.

Date de l'unité documentaire 1997-2000

Statut juridique

Archives publiques

Descripteurs

Sujet : urbanisme • opération d'urbanisme

Cotes extrêmes : 685 W 4, 6-13

Sous-unités (3)

- Généralités • 1997
- Opérations par zone géographique • 1984-2000
- Opérations thématiques • 1995-2000